CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 25 Novembre 2021

Nomination du secrétaire de séance : Olivier Fournier Approbation du compte rendu du 14/10/2021 à l'unanimité.

Absent: Nicolas GRANGER

Excusé : Samuel Brouzès (procuration à Marion Chaput), Céline Duthoit (procuration à Murielle Sardan) ,

Jérémy Lespinasse (Procuration à Michel Lajugie), Charles Molina (procuration à Sonia Cournil)

01 - Budget Principal - décision modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante concernant le budget Principal, liée au paiement de la taxe d'aménagement et de la redevance archéologique sur des travaux d'investissement:

Inv D − 10223 − T.L.E +770€ Inv D − 21312 − bâtiments scolaires -770€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son approbation pour cette décision modificative.

02 - Budget Annexe régie transport scolaire - décision modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante concernant le budget Annexe Régie Transport Scolaire, liée aux dernières écritures à passer avant clôture du budget :

Fonct D – 6066 – carburants + 1 397€ Fonct D – 621 – personnel extérieur + 4 868€ Fonct D – 624 – Transports de personnes + 2 384€

Fonct R – 74 – subventions - + 8 649€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son approbation pour cette décision modificative.

03 - Régie recettes copies, locations - Modification encaissement pour produits vente de sapins

Vu la délibération du 16 Octobre 1986 instaurant une régie de recettes pour l'encaissement du produit des photocopies,

Vu les délibérations du 24 Juin et du 16 Décembre 2002 étendant la régie à l'encaissement des locations de la salle des fêtes et des chapiteaux,

Vu l'arrêté du 31 Octobre 2003 étendant la régie à l'encaissement du produit de la vente des fascicules des sentiers de randonnées,

Mr le Maire propose au conseil d'étendre la régie actuelle au produit d'encaissement de la vente des sapins aux particuliers du bourg de Saint Geniès, de manière à payer qu'une seule facture auprès du fournisseur.

Il propose également de participer à hauteur de 2.80€ par sapin afin que les habitants concernés n'est que 10€ à leur charge ; en plus du paiement des sapins communaux.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition du Maire d'étendre la régie actuelle au produit d'encaissement de la vente des sapins
- ACCEPTE de participer à hauteur de 2.80[€] par sapin,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

04 - Logements de la Gare - Avenants

Vu les délibérations n°01 du 16 Août, 16 Septembre et 14 Octobre 2021 attribuant le marché aux entreprises pour le projet de rénovation de l'ancienne gare en logements communaux,

Mr le Maire propose au conseil d'étudier les plus et moins-value sur certains lots et notamment :

- La plus-value liée à la mise en place de laine de bois au lieu de la laine de verre, estimée à 5378.40€ HT – Lot Plâtrerie Isolation

- La moins-value liée à un changement des appliques extérieures, estimée à -1 274€ HT Lot Electricité
- La moins-value liée au maintien des anciennes menuiseries en place, estimée à -7342€ HT Lot Menuiseries extérieures

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Mr le Maire et ACCEPTE les 3 avenants détaillés ci-dessus.
- AUTORISE M. le Maire à signer ces 3 avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires afférentes à cette décision.

05 - Motion Zéro artificialisation nette des sols

Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain ;

Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente ;

Considérant que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUi ;

Considérant que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret ;

Le conseil municipal de la commune de SAINT GENIES

- Partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale;
- Déclare qu'il contestera, de ce fait, une application rigoriste et strictement verticale des textes –
 trop souvent subie par le passé- qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes
 possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces
 derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.
- Demande que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, pr.

• ennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et **exige** que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

06 - Ecole - participation projet Arts Plastiques - classe de grande section

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet d'art plastique de la classe de grande section, mené en partenariat avec une plasticienne professionnelle, Marika Jubal.

L'institutrice de la classe demande une participation financière afin de pouvoir mener à bien son projet, les fresques réalisées seront exposées à l'école et à la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser exceptionnellement une participation financière pour ce projet, à l'Amicale Laïque.
- FIXE le montant de cette participation à 1 000€.

07 – Demande aliénation chemins ruraux au Cayrelebru / Les planes

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mr DELMON, propriétaire des parcelles attenantes pour l'acquisition :

- d'un chemin rural sis au lieu-dit « La Plane » rejoignant la RD704 (entre parcelles AK 239 et 241) à la voie communale n°103 d'Hyronde (entre les parcelles AK 244 et 242)
- d'un morceau de chemin rural au lieu-dit « Cayrelebru » reliant la RD 704 au hameau de la Brousse, débutant entre les parcelles Al 165 et 161 jusqu'à l'angle formé par les parcelles Al 161 et AH 137

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité AUTORISE M. le Maire à ouvrir une enquête publique sur ces deux projets d'aliénation de chemin rural.

08 - Multisport Tour 2022 - participation de la commune aux inscriptions

Mr le Maire rappelle au conseil municipal l'intervention de Mr Issartier de l'entreprise SLSCP, durant les vacances de Toussaint, afin de proposer des journées multisport, par une mise à disposition des équipements sportifs communaux.

L'année 2022 approche et Mr Issartier demande à la commune de sélectionner des dates et d'opter pour une éventuelle participation permettant de réduire la participation financière familiale.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DEMANDE des journées multisport sur les vacances de Pâques,, Eté et Toussaint (pas de structures couvertes et fermées),
- OPTE pour une participation de la commune à hauteur de 5€ par enfant inscrit à ces journées,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion de travail pour le PADD du PLUi en début de réunion du conseil unicipal afin d'implanter sur la carte les zones à vocation touristique, artisanales, les hameaux remarquables, les projets communaux (emplacements réservés),les projets d'aménagement routier.
- o Compte rendu de la commission communication : site internet, bulletin semestriel, panneautage poubelles, enquête extinction nocturne éclairage public, atelier secourisme
- Organisation du marché de Noël : le 19 Décembre 2021 à la salle des fêtes avec le marché alimentaire sur le parking – Balade en calèche offerte par la commune – Spectacle de Magie payant le samedi
- Proposition de prix de la société Rapid'Asphalt pour un nouveau produit permettant de boucher les trous sur les routes goudronnées avec du plastique recyclé – Avis favorable à l'unanimité pour un essai d'une palette sur la saison hivernale.
- Projet de rénovation de l'ancien vestiaire à lancer pour réaménagement en salle des assos / salle des ados
- Projet de modification de l'accueil du secrétariat de Mairie pour l'accessibilité handicapé et réorganisation des bureaux
- Demande d'installation d'un forgeron et de son épouse qui travaille le cuir : proposition de les installer au sous-sol de la maison Chaminade
- Proposition d'achat de chapiteau pliable au lieu des chapiteaux actuels rigides
- o Commission des finances fixée au 08/12/2021 à 9h pour révision de la redevance assainissement collectif et révision du prix des concessions au cimetière.

Prochaine Réunion : Jeudi 16 Décembre 2021 à 20h30